

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général

Secrétaire d'Etat  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites  
Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général le Square de l'Arget et ses abords à FOIX (Ariège) comprenant ses plantations, ses constructions, la place du même nom, les parcelles cadastrales voisines n° 1 à 8, 18, 19, 34 à 36, 966 - sect. C, les constructions qu'elles contiennent (façades, élévations toitures) les portions de la rue des Moulins et de la rue des Abattoirs, comprises entre les parcelles ci-dessus indiquées, le chemin de servitude qui contourne le Square, le Pont sur l'Arget à l'extrémité de la rue de la Préfecture, la partie droite de l'Arget, longeant la parcelle n° 3 C. appartenant à :

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE .....	966	Sect. C
BARRIERE Jean - rue de l'Arget-FOIX ...	1 à 8	" C
BARRIERE Jean-Baptiste - rue de l'Arget FOIX .	19	" C

.....

157-385-J. 4752-38. [36292]

BRU Noël - I rue de la préfecture - FOIX -	34	C
MAUREL Henri - Ing. rue Marcel-Lichard-SAÏGON 18 (Cochinchine)		C
Vve ROQUES Charles, rue Marchande .....	35	C
STAHL Jean - 15 rue des Moulins .....	36	C

non cadastrés : square de l'Arget (sol, murs, fontaine, végétation) \*

place de l'Arget (sol)

pont sur l'Arget

plan d'eau de l'Arget (portico).

ART. 2.

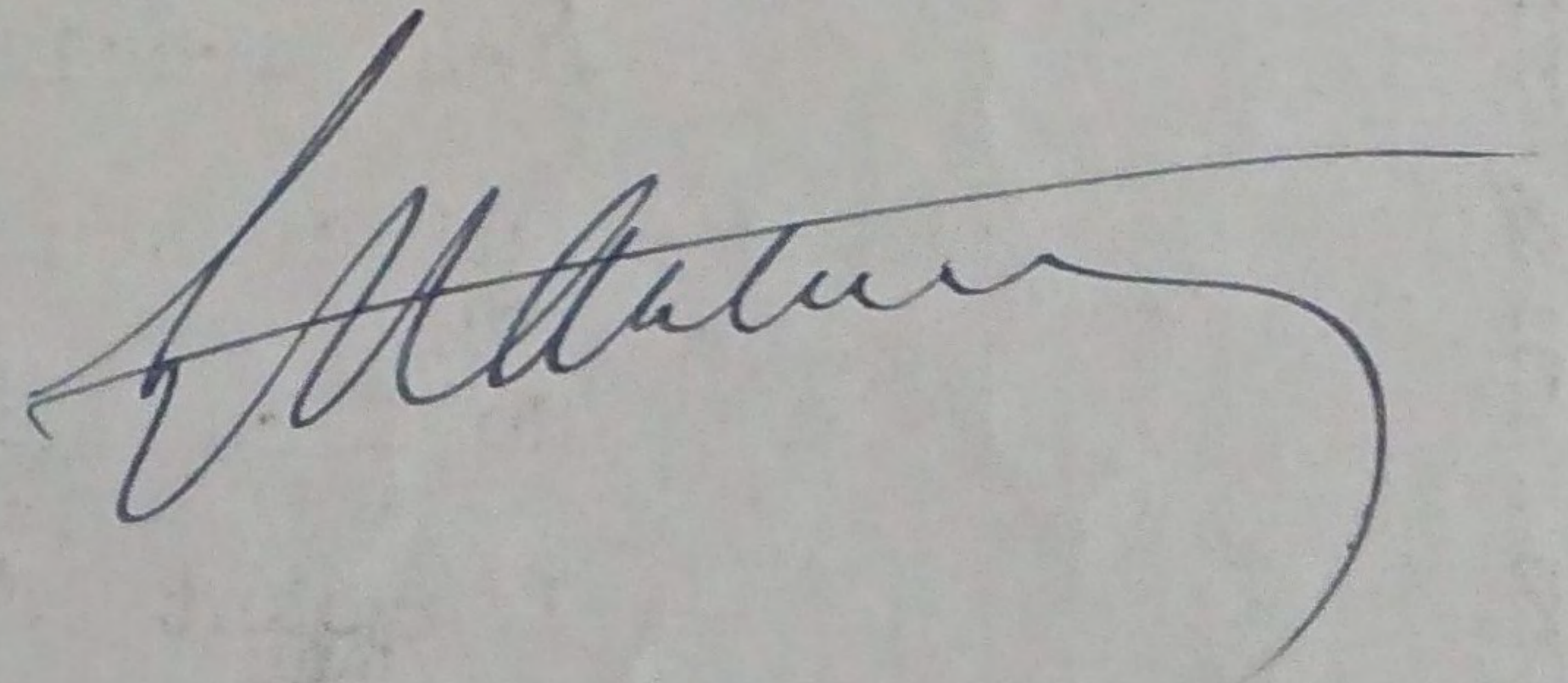
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de FOIX et aux propriétaires intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

**13 NOV 1942**

Par délégation,  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts,



FOIX

Ariege

Square de l'Arget  
Section C dite de la ville  
Relevé Cadastral

